



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Zaire

Question écrite n° 38903

Texte de la question

M Maurice Ligot attire à nouveau l'attention de M le ministre de la coopération sur la situation des Français victimes des nationalisations zairoises de 1974. Le projet d'indemnisation signé le 23 juin 1987 prévoyait un accord définitif avant le 14 octobre 1987 et le versement de 50 p 100 de l'indemnisation, dont le montant était estimé à 12 millions, dans les 45 jours suivant la signature. Les autorités zairoises n'ont pas respecté leur signature. Par contre, elles ont obtenu, le 15 septembre 1987, une aide financière de 100 millions de francs de la part du Gouvernement français. Devant cette situation préoccupante, il lui demande si le Gouvernement français ne pourrait pas, à l'avenir, lier le versement de l'aide française au règlement du contentieux franco-zairois.

Données clés

Auteur : [M. Ligot Maurice](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38903

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1502